

EDITION DECEMBRE 2023
BULLETIN MUNICIPAL
LE CLERICIEN



Commune de
Clérey





LE SOMMAIRE

page

- 4 EDITO - Le mot du Maire
- 5 Informations Mairie
- 6 Etat Civil

Extraits des comptes rendus de conseils

- 7-9 - 15 décembre 2022
- 9-11 - 30 mars 2023
- 11-12 - 08 juin 2023
- 12-14 - 5 octobre 2023

- 16 Les vœux du Maire
- 17-18 Les travaux à Clérey
- 19 Les concours des Maisons Fleuries et Décorées
- 20 à 23 Que s'est-il passé à l'école ?

Les associations

- 24-25 - 1,2,3 Soleil
- 26-27 - Accueil périscolaire et de loisirs - La Farandole
- 28 - la MAM - Pirouette et Galipette
- 29 - Le Comité des Festivités Clériciennes
- 30 - FOOT - L'ASC CLEREY-FRESNOY
- 31 - Harley Davidson Club Tricasses
- 32 - Ten&cie Country
- 32 - Les Doigts Agiles
- 34 - Le Catéchisme
- 34 - Le Mouvement Chrétien des Retraités
- 35 - les Sapeurs Pompiers

Les brèves de l'année :

- 37 - La Fête des Voisins
- 38 - Reportage sur la biodiversité à Clérey
- 39 - Beau palmarès au 3 rue du Lac
- 41 - La Randonnée Pédestre et le Débal'Maisons
- 42 - Les cérémonies du 8 mai, 14 juillet et 11 novembre 2023

Civilités

- 43 - Education et responsabilité chats et chiens
- 44 - le Siedmto et sa recyclerie
- 45 - Déchets verts
- 45 - Dépôt illégal de déchets
- 46 - Entretien du cimetière
- 46 - Bruits de voisinage

- 47 Numéros Utiles



L'EDITO DU MAIRE

Chères Clériciennes, chers Clériciens,

J'espère que cette année 2023 vous fut bonne et remplie de moments de bonheur. En ce qui concerne notre commune, nous pouvons affirmer que cette année fut dynamique et pleine de changements.

Comme vous avez pu le constater, le nouveau Centre de Loisirs est enfin opérationnel et ce, malgré les diverses difficultés que nous avons rencontrées pour le réaliser. En compagnie du personnel de La Farandole, j'espère pouvoir vous y accueillir lors d'une visite pour celles et ceux d'entre vous qui désireraient le découvrir.

De plus, nous avons réalisé la 2ème tranche du renouvellement en led de l'éclairage public ainsi que la réfection de la classe maternelle petite section.

La très attendue fibre est désormais opérationnelle sur l'ensemble de notre village. Nous attendons également pour la fin du 1er semestre 2024 une bonne réception 4G des 4 opérateurs principaux par le biais de l'installation d'un pylône sur les hauteurs du village à proximité du cimetière.

Dans la continuité, je proposerai au Conseil Municipal, pour 2024, de nouveaux projets tels que : la reconversion de l'ancien centre de loisirs, des travaux sur un pilier fort dégradé de notre église et le changement de la chaudière vieillissante de l'école primaire.

Malheureusement, certains individus entravent encore la vie et les projets de notre belle commune par des dégradations diverses ou des vols (panneaux de signalisation, panneaux du sentier des Merlettes, fleurs notamment au cimetière, etc...), sans compter les divers dépôts sauvages récurrents en pleine nature...

Tous ces méfaits représentent des coûts importants pour notre commune et ralentissent en conséquence son développement, aussi bien sur le plan social, économique ou environnemental.

Pour le bien de tous, nous demandons à chacun de bien vouloir respecter les espaces de la commune, son matériel, ses bâtiments ainsi que notre belle nature. Il s'agit de notre maison à tous, entretenons-la, ensemble.

Sur ces mots, je vous invite à rester optimistes et à partager mon enthousiasme pour l'année qui s'annonce, les nouvelles expériences et les moments de joie qu'elle nous réserve.

Je vous souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes !

Jean-Pierre LÉCORCHÉ. Maire de Clérey



INFORMATIONS MAIRIE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mardi : de 09h00 à 12h00

Jeudi : de 09h00 à 12h00

Vendredi : de 13h30 à 17h45



Retrouvez toutes les infos sur facebook à la page : **L'Actu Cléry**

N'hésitez pas à nous ajouter en tant qu'ami afin de retrouver toutes les informations de la commune jour par jour. Vous pouvez également dialoguer avec nous pour toutes questions pratiques ou nous envoyer vos messages à faire passer. Pour rappel, cette page n'est pas destinée à faire de la publicité pour les entreprises et commerces locaux. Nous mettons tout de même à jour les informations lorsque cela nous paraît important.

Depuis plusieurs mois l'ancien site internet de la mairie est indisponible. Veuillez nous excuser pour ce désagrément. Un nouveau site est en cours de construction et sera prochainement disponible.

Si vous souhaitez un encart publicitaire dans le prochain Cléricien, n'hésitez pas à contacter la mairie pour connaître toutes les informations.



ETAT CIVIL

Toutes nos félicitations aux parents et aux jeunes mariés

NAISSANCES

17/11/2022 CEREGHETTI Louison
29/12/2022 GARCIA DAMERVA Lino
07/01/2023 SOSSI Agathe
23/04/2023 GRODARD Juline
26/04/2023 BOUTON THILLEROT Elio
29/06/2023 MEFFERTE Ethan
15/07/2023 KOSTRZEWA GIURGOLA Noa
17/07/2023 CHAUMETTE Kélya
08/09/2023 PERNET Théa

MARIAGES

03/06/2023 LE HUERON Yann et PINSARD Fanny
22/07/2023 OUDIN Benoit et TRECHEREL Cyrielle
29/07/2023 CHAPPLAIN Olivier et CHARBONNEL Camille



DÉCÈS

Nous présentons nos sincères condoléances à toutes ces familles.

24/01/2023 PECHEUX Christian
04/02/2023 MOREL née HYENNE Monique
07/02/2023 DUJARDIN Guy
15/09/2023 COUSIN Bernard
26/09/2023 CASTAIGNÈDE André





POINTS FORTS DES COMPTES RENDUS DE CONSEILS

POINTS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022

Remerciements de la classe de CE1/CE2

Monsieur le Maire communique les remerciements de la classe de CE1/CE2 pour l'acquisition de matériel de sport.

Aide départementale en faveur des classes de découverte

Attribution par le Conseil Départemental de l'Aube d'une subvention de 145.20 euros au titre des séjours en classe de découverte au cours de l'année scolaire 2021-2022 (1,21 euros par élève et par nombre de jours de fonctionnement).

Plan Communal de Sauvegarde et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Le Plan communal de Sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques majeurs connus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, APPROUVE le Plan Communal de Sauvegarde et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs version 2022.

Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) de l'année 2022 entre la communauté d'agglomération l'intercommunalité et les 81 communes membres.

Pour l'année 2022, la répartition dérogatoire du FPIC adoptée par le conseil de communauté le 13 octobre 2022 s'établit comme suit :

FPIC 2022		
Dotation globale	5 212 728 €	
Répartition dérogatoire libre	TCM 60%	Communes 40%
	3 127 637 €	2 085 091 €

La répartition dérogatoire libre du FPIC 2022 a été adoptée le 13 octobre 2022, à une très forte majorité de 96,75 % des membres du conseil de communauté de Troyes Champagne Métropole, mais n'a malheureusement pas recueilli l'unanimité des votes.

De ce fait et en application de la réglementation en vigueur, toutes les communes membres de Troyes Champagne Métropole doivent être consultées sur les modalités de répartition dérogatoire du FPIC 2022 adoptées par le conseil de communauté de Troyes Champagne Métropole le 13 octobre dernier.

Pour se prononcer, la commune dispose d'un délai de deux mois à compter de la date d'envoi de la délibération par l'intercommunalité.

Deux choix sont alors possibles :

1. L'avis de la commune fait l'objet d'une délibération de son conseil municipal.
2. Le conseil municipal ne délibère pas durant la période de consultation de deux mois et dans ce cas l'avis de la commune est réputé favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter les modalités de répartition dérogatoire libre du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de l'année 2022, adoptées dans le cadre de la délibération du conseil de communauté de Troyes Champagne Métropole en date du 13 octobre 2022.

Convention service» Assistance logiciels aux collectivités»

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Que compte tenu du choix des logiciels utilisés par le secrétariat de la Commune, et sachant que de nombreuses collectivités aubois utilisent ces mêmes produits, il serait intéressant que nous puissions continuer à bénéficier d'un service mutualisé d'assistance et formation dans l'utilisation des logiciels métiers assuré, à notre demande, par le Centre de Gestion.

Que le Centre de Gestion nous propose un renouvellement de convention pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026 avec toutefois possibilité de la résilier en cours d'année.

La convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion, recrutés à cet effet en application de l'article L 452-40 du Code Général de la Fonction Publique, en vue d'assurer tout ou partie des missions temporaires demandées par la Collectivité concernant :

- 1) l'accompagnement des agents à la prise en main et au perfectionnement dans l'utilisation des logiciels métiers dans des domaines de la gestion financière, de la paie, de la facturation, de la gestion des administrés et de certains aspects de la dématérialisation,
- 2) l'accompagnement des agents à la prise en main et au perfectionnement dans l'utilisation des outils numériques de gestion de la relation citoyenne,
- 3) la réalisation ponctuelle du processus de paie sur les logiciels de la Collectivité.

Que pour notre commune, le montant de la participation au titre de la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026 serait de 1.125,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

- de demander au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, d'assurer la mission temporaire définie ci-dessus, commune aux Collectivités et Etablissements publics utilisant les mêmes logiciels ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention précisant les modalités d'exercice de ce service, dont le projet est annexé à la présente délibération, pour les logiciels acquis auprès de JVS-Mairistem ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

Convention de service commun «Gestion des chiens et chats errants»

La commune a adhéré par convention à compter du 1er janvier 2019 au service commun de capture et gestion des animaux errants mis en place par Troyes Champagne Métropole pour répondre aux problématiques liées à la prolifération des animaux errants (chats et chiens) rencontrées par les maires sur leur territoire.

La contribution initiale des communes adhérentes était fixée à 0,50 € par habitant (tarif applicable depuis le 1er janvier 2019).

En juillet 2021, Troyes Champagne Métropole a pris la décision de porter la cotisation à 0.80 €/habitant, et d'instaurer un forfait de 280 € par chat capturé sur le territoire communal afin d'atteindre l'équilibre financier du service commun. En effet, contrairement aux chiens errants capturés par la fourrière qui sont dans la plupart des cas identifiés, et rendus à leurs propriétaires auprès de qui un titre de recette est alors émis, les chats errants ne sont quasiment jamais identifiés et leur nombre est en réelle augmentation notamment depuis la pandémie. La charge financière repose donc entièrement sur Troyes Champagne Métropole.

L'équilibre financier de ce service commun étant de nouveau compromis, l'agglomération se trouve dans l'obligation aujourd'hui d'appliquer par décision une nouvelle augmentation de la cotisation annuelle des communes adhérentes, la portant à 0.83 € par habitant et portant le forfait « capture de chat » à 318 € à compter du 1er janvier 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2, joint, portant modification des conditions tarifaires du service commun de gestion des animaux errants à compter du 1er janvier 2023, passant la cotisation annuelle de la commune à 0.83 €/habitant et le forfait par chat capturé à 318 € par les services de la fourrière sur le territoire communal, à la demande exclusive du représentant de la collectivité.

Rapport d'activité 2021 de Troyes Champagne Métropole

Ce document d'information présente de manière synthétique l'action de la Collectivité au service du territoire.

L'année 2021 a été marquée par le lancement de la réflexion sur le Projet de territoire. Cette feuille de route donne des repères sur les orientations politiques de Troyes Champagne Métropole pour les quinze ou vingt ans qui viennent. Trois grands axes stratégiques ont été définis : faire de TCM un territoire dynamique, innovant et rayonnant ; un territoire d'excellence énergétique et environnementale ; et enfin un territoire accueillant et agréable à vivre.

Troyes Champagne Métropole a également axé ses efforts sur l'aménagement et l'équilibre du territoire, en portant notamment son attention sur l'économie et l'emploi, les services à la population et les projets structurants des communes.

En matière de développement économique tout d'abord, on peut souligner entre autres le soutien aux entreprises dans le cadre du Fonds Résistance Grand Est abondé par TCM, les investissements réalisés pour accroître l'attractivité des zones d'activité économique, à l'image de celle de Saint-Pouange dont les espaces publics ont été requalifiés, ou encore l'organisation de deux grands forums consacrés aux métiers de l'hôtellerie-restauration et de la logistique afin de favoriser l'emploi.

En ce qui concerne les services à la population ensuite, la Collectivité a poursuivi son engagement pour continuer à protéger les habitants face à la crise sanitaire liée au COVID-19, en déployant des moyens humains et matériels importants pour le dépistage et la vaccination.



De nombreuses initiatives marquent également la volonté communautaire de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie sur l'ensemble du territoire : ouverture d'un espace France services à Lusigny-sur-Barse, extension du relais petite enfance d'Estissac à vingt-deux nouvelles communes, reprise en gestion des transports scolaires en milieu rural, instauration de la gratuité pour EcoToit, création de réseaux d'eaux pluviales en milieu rural ou encore reconstruction des vestiaires du gymnase de Bouilly, pour ne citer que ces exemples.

Quant au soutien à l'investissement local enfin, TCM accompagné 49 projets structurants communaux : travaux de voirie, éclairage public, rénovation de bâtiments publics, mise en accessibilité de l'espace public ou d'ERP, construction d'équipements multisports, etc. Un peu plus de 1,5 millions d'euros de fonds de concours ont ainsi été octroyés aux communes en 2021.

A travers ces actions, TCM affirme la solidarité comme valeur essentielle et joue son rôle de moteur du développement et de l'équilibre du territoire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2021 de Troyes Champagne Métropole.

Divers

- Assurance Dommages Ouvrage : Centre de Loisirs

- Convention de participation prévoyance : modification de la prise en charge du régime indemnitaire applicable au 1er janvier 2023

- Contrat Groupe Assurance Statutaire : modification des garanties pour les agents CNRACL

Téléphonie mobile : Antenne relais . La commune est en attente de la définition d'un nouveau périmètre d'implantation.

Des repères des crues des années 1910 (1,30 m), 1983 (0,41 m), 2013 (0,70m) et 2018 (0,58m) seront implantés en rive de Seine.

POINTS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Approbation du Compte de Gestion 2022

Le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le comptable du trésor au cours de l'exercice écoulé.

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

Le compte de gestion 2022 du receveur se présente comme suit :

Résultat de clôture 2022 :

Investissement, excédent de 115.407,20 €

Fonctionnement, excédent de 349.683,75 €

Soit un excédent de clôture de 465.090,95 €

Le conseil municipal DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif 2022

Le compte administratif permet de connaître les réalisations (recettes et dépenses) effectuées par les services de l'ordonnateur (le maire).

Il s'agit d'approuver les comptes de l'année passée par l'assemblée délibérante. Le Maire ne prend pas part au vote, la présidence de séance étant confiée à un adjoint.

Le compte administratif se présente comme suit hors reste à réaliser :

Section de Fonctionnement :

* Recettes : 984.437,27 €

* Dépenses : 634.753,52 €

Soit un excédent de fonctionnement de clôture : 349.683,75 €

Section d'Investissement :

* Recettes : 780.594,54 €

* Dépenses : 665.187,34 €

Soit un excédent d'investissement de clôture : 115.407,20 €

Soit un excédent de clôture : 465.090,95 euros €

Après en avoir délibéré, les membres présents adoptent le compte administratif 2022.



Affectation des résultats de 2022

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 5 997,45 €

Pour rappel : excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 290 080,41 €

Soldes d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 191 404,65 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 59 603,34 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 491 298,00 €

En recettes pour un montant de : 574 957,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 349 683,75 €

Vote des taux des impôts directs locaux

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. Après en avoir délibéré, le conseil municipal DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 10,07 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.88 % (soit 17.46% pour le taux communal et 19.42% pour le taux départemental)

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.41 %

Vote du Budget 2023

Le budget 2023, qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement : 1.004.081,75 € (Recettes et Dépenses)

Section d'Investissement : 863.365,95 € (Recettes et Dépenses)

est adopté par le conseil municipal après en avoir délibéré.

Application de la fongibilité des crédits

Après en avoir délibéré, le conseil municipal AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de solliciter le Centre de Gestion de l'Aube pour bénéficier des prestations de médecine préventive qu'il propose aux collectivités ;
- APPROUVE l'ensemble des termes de la convention « Médecine Préventive » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à contracter avec cet organisme en tant que de besoins afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur ce point ;
- INSCRIT les crédits correspondants chaque année au budget de la collectivité.



Bail de location du droit de pêche

Monsieur le Maire informe que le bail de location du droit de pêche est arrivé à échéance. Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- donne son accord pour renouveler ledit bail au profit de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Clérey pour une durée de 6 années soit du 1er janvier 2023 pour se terminer le 31 décembre 2028,
- décide de fixer le montant du loyer annuel à la somme de 40,00 euros.
- décide que le loyer sera payable en une seule fois.

Renouvellement du bureau de l'Association Foncière : membres désignés par le Conseil Municipal.

Outre les membres de droit que sont le maire ou un conseiller municipal désigné par lui, et, le directeur départemental des territoires ou son représentant, le bureau de l'association foncière comprend 6 membres désignés par moitié par le conseil municipal et par moitié par la chambre d'agriculture parmi les propriétaires des parcelles incluses dans le périmètre de remembrement. Monsieur le Maire désigne Monsieur Pascal PREVOT, 2ème Adjoint au Maire, comme membre de droit dans la composition du bureau de l'association foncière.

Il convient donc au conseil municipal de désigner 3 propriétaires, exploitants ou non, dont les propriétés sont incluses dans le périmètre de remembrement, qui siégeront pour 6 ans dans ce bureau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE de désigner les membres suivants :

- Monsieur ISSELIN Etienne
- Monsieur CHAPPLAIN Jean-Claude
- Monsieur ISSELIN Jean-Claude

Divers

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des propos échangés lors de la réunion d'échange sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui s'est tenue le mardi 14 décembre dernier à Lusigny-sur-Barse.

Suppression du principe de reversement du produit de la taxe d'aménagement par les communes à leur EPCI ou groupements de collectivités.

POINTS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2023

Installation d'un piano dans la classe de CE1-CE2

Monsieur le Maire communique à l'assemblée un courrier de remerciement des élèves de CE1-CE2 pour l'installation dans leur classe, par les agents communaux, d'un piano, dont un généreux donateur de Clérey leur a fait cadeau.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la tenue prochaine de réunions ayant pour objet le PLUI auxquelles ses adjoints et lui participeront.

Convention Conseil en Prévention des Risques Professionnels

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube propose une convention « Conseil en Prévention des Risques Professionnels » pour apporter aux collectivités et établissements publics des prestations dans ce domaine. Son objectif est d'accompagner les adhérents à ce service dans leurs actions de prévention des risques au travail.

Après délibération, le conseil municipal approuve la convention « Conseil en Prévention des Risques Professionnels » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Convention Assistant de Prévention

L'Assistant de Prévention a pour mission d'assister et de conseiller l'autorité territoriale auprès de laquelle il est placé dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents
 - améliorer l'organisation et l'environnement du travail en adaptant les conditions de travail ;
 - faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
 - veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières ainsi qu'à la bonne tenue des registres de sécurité dans tous les services.
- Après délibération, le conseil municipal approuve la convention « Assistant de Prévention » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.



Convention Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

L'A.C.F.I. a pour mission :

- de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- de proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

En cas d'urgence il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires. L'autorité territoriale l'informe des suites données à ses propositions. Après délibération, le conseil municipal approuve la convention « Agent Chargé de la Fonction d'Inspection » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube.

Renouvellement du réseau souterrain d'éclairage public entre la commande E153 et le support Rue du Lac

Création d'un emploi permanent d'Adjoint technique à temps non complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un emploi permanent dans le cadre d'emploi des Adjoints Techniques relevant de la catégorie hiérarchique pour effectuer les missions d'entretien des locaux des classes primaires, aide à l'entretien des locaux communaux, encadrement des sorties des élèves vers le bus de transport scolaire et accompagnement dans le bus de transport scolaire, à temps non complet à raison de 17 heures 30 minutes (17,5/35ème), à compter du 1er septembre 2023,

Création de deux emplois permanents d'ATSEM à temps non complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de créer un emploi permanent dans le cadre d'emploi des ASEM relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'apporter aux enseignants une assistance pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des enfants, préparer et mettre en état de propreté les locaux et le matériel servant directement à ces enfants, participer à la communauté éducative, à temps non complet à raison de 17 heures 30 minutes (17,5/35ème), à compter du 1er septembre 2023,

Extension du système de vidéo surveillance

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de donner son accord pour une extension du système de vidéo surveillance situé 11 Rue de l'Eglise, la prestation comprenant 2 caméras extérieures supplémentaires et le remplacement de la caméra actuelle de façade de la mairie.

Les demandes nécessaires seront adressées aux services compétents de la Préfecture.

Vote des subventions communales 2023

Monsieur Le Maire propose les subventions suivantes. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré DÉCIDE l'attribution des subventions suivantes :

- La protection civile de Troyes	100,00 €
- La prévention routière	100,00 €
- Handi Sport	100,00 €
- Croix Rouge Française	150,00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers	2.000,00 €
- ADMR de l'Aube	300,00 €
- CFA Pont Sainte Marie	260,00 €
- Coopérative scolaire (Classe de Mer)	3.000,00 €

En outre, un courrier sera adressé à diverses associations afin qu'elles nous adressent le détail de leurs actions ainsi qu'un rapport moral et financier.

POINTS FORTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 octobre 2023

Concours des maisons fleuries et des maisons décorées pour les fêtes de fin d'année

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les résultats du concours de maisons décorées 2022 et des maisons fleuries 2023.

Une cérémonie de remise des prix sera organisée en janvier 2024.

Relèvement de la vitesse maximale sur la RD 671

Monsieur le Maire informe le conseil de l'arrêté du Président du Conseil Départemental de l'Aube portant relèvement de la vitesse maximale autorisée à 90km/h sur des sections, en dehors des agglomérations, de la rd 671 entre la limite de la Côte d'Or et Buchères



Dégradations dans la commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des dégradations commises dans la commune.

Convention Territoriale Globale de Service aux Familles

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale de service aux familles dans le cadre de ces actions pour la période 2023-2027.

Participation financière au fonctionnement du CLSH

En concertation avec les services de la CAF, la commune envisage la mise en place d'une convention pour la prise en charge de l'extrascolaire des enfants extérieurs à Clérey et Fresnoy le Château.

Amortissement de l'article 2041582

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, de fixer à un an la durée d'amortissement du compte 2041582 de l'exercice 2022 concernant les travaux relatifs à :

- Renforcement de l'installation d'éclairage public RD 671, Route de la Forêt et Avenue de la Gare

- Décision modificative au budget

Afin de pouvoir procéder à l'amortissement du compte 2041582 (exercice 2022), il convient d'effectuer les opérations suivantes : Section de Fonctionnement

Dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractère général : -18.165,00 euros

Article 60628 : Autres Fournitures : 5.000,00 €

Article 615221 : Entretien de bâtiments : 6.000,00 €

Article 615231 : Entretien de voiries : 4.000,00 €

Article 61524 : Entretien de bois et forêt : 2.000,00 €

Article 61551 : Entretien de matériels roulants : 1.165,00 €

Chapitre O42 : Opérations d'ordre de transfert : +18.165,00 €

Article 681 : Dotations aux amortissements des immobilisations : +18.165,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte cette délibération et prend acte de ces écritures budgétaires.

- SPL-Xdemat : Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration

Par délibération du 23 octobre 2012 notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Le Conseil Municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à Monsieur le Maire de cette communication.

Point Lecture

Considérant la très faible fréquentation du Point Lecture, le départ des bénévoles qui en assuraient l'activité et l'absence de nouveaux bénévoles pour reprendre l'activité, le conseil municipal envisageait la résiliation de la convention signée avec le Conseil Départemental de l'Aube le 23 juillet 1993 concernant le Point Lecture.

Madame Gaëlle Sottas informe l'assemblée que la bibliothécaire de Verrières se propose pour venir reprendre l'activité du Point Lecture et qu'une Cléricienne s'est proposée en tant que bénévole.

Contact sera pris avec ces deux personnes.

- Subventions communales 2023

Monsieur Le Maire propose d'attribuer des subventions complémentaires (budget restant 990,00 €). Le conseil municipal après en avoir délibéré DÉCIDE l'attribution des subventions complémentaires suivantes :

- Green Art	150,00 €
- Comité des Festivités Clériciennes	690,00 €
- Course Cycliste (UVA)	150,00 €



- Installation classée pour la protection de l'environnement : construction d'une unité de méthanisation sur le territoire de Lusigny-sur-Barse. Au vu du dossier, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de construction d'une unité de méthanisation sur le territoire de Lusigny-sur-Barse.

- Actualisation du Plan Partenarial de Gestion de la demande et d'information du demandeur en logement social par la création du dispositif de cotation de la demande

La loi ELAN du 23 novembre 2018 impose à chaque intercommunalité compétente en matière d'habitat, la mise en place d'un dispositif de cotation de la demande de logement social, à compter du 1er janvier 2024.

Conformément à cette loi, la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole a élaboré, en concertation avec les acteurs locaux du logement social, le dispositif qui s'appliquera à l'ensemble des demandes de logement social du territoire de l'agglomération, en pondérant des critères concernant la situation de chaque ménage demandeur de logement social. Les bailleurs sociaux seront garants de l'application de ce dispositif, notamment dans leur processus de sélection et d'attribution. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d' :

- émettre un avis favorable au projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'information du demandeur en logement social, incluant le dispositif de cotation de la demande,
- autoriser Monsieur le Maire à transmettre le présent avis à Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole.

Travaux d'aménagement de l'ancien CLSH

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de réhabilitation du bâtiment communal accueillant précédemment le Centre de Loisirs en annexe de la Maison Médicale.

Les démarches nécessaires seront entreprises pour ce projet.

Tarifs des parutions des encarts publicitaires dans le Bulletin Municipal

Tableau des effectifs des emplois permanents : Le tableau est présenté au conseil municipal avant l'envoi d'une demande de suppression de poste au Comité Social Territorial du Centre de Gestion

Cartographie communale d'implantation potentielle d'unités de production d'énergies renouvelables : La loi d'accélération des énergies renouvelables en vigueur depuis mars 2023, impose aux communes de réaliser, pour leur territoire, un zonage des énergies renouvelables. Chaque commune doit donc recenser sur son territoire des zones pouvant potentiellement accueillir des installations de production d'énergies renouvelables.

Ces énergies renouvelables peuvent être d'origine éolienne, photovoltaïque, géothermique et issues de la méthanisation.

L'agenda de cette démarche est contraint par les impératifs donnés par l'Etat. Le 29 septembre 2023, Troyes Champagne Métropole a remis à Monsieur le Maire les deux cartes. Les cartes complétées doivent être retournées au service AIC de Troyes Champagne Métropole (TCM) entre le 2 et le 31 octobre.

Du 2 au 17 novembre, TCM intégrera les zonages dans le fichier global.

Entre le 2 novembre et le 31 décembre, concertation publique et délibération du conseil municipal.

Divers

Suivi PEDT Madame Coralie Giorgetti prend la parole pour un exposé sur le PEDT (Projet EDucatif Territorial)

Carnaval des écoles

Il est précisé que la salle des fêtes ne pourra être mise à disposition de l'école, en cas de météo pluvieuse, pour l'organisation du Carnaval, le vendredi, uniquement si elle n'est pas réservée pour la location du week-end.

Aire de compost

Une aire de compost sera installée au Centre de Loisirs afin de familiariser les enfants à la gestion des biodéchets.

Entretien du cimetière

Il est rappelé que, si l'entretien des espaces publics du cimetière relève de la compétence de la mairie, l'entretien des sépultures incombe au premier chef aux familles.

Journées de broyage

Le SIEDMTO sera contacté au sujet d'un projet d'organisation de journées collectives de broyage et de mise en place d'un espace pour le dépôt des sapins de Noël après les fêtes de fin d'années.

Pylône Free Mobile

La déclaration préalable de travaux a reçu une réponse positive. Le pylône sera installé sur la parcelle ZW 79.

**BOULANGER - PÂTISSIER
CHOCOLATIER**

*Sophie et Martial
Champagne*

3, rue du Lac - 10390 CLEREY

☎ **03 25 46 00 25**



EIRL

BOUCHERAT
JULIEN

PAYSAGISTE

Création, entretien espaces verts, terrassement,
clôture, engazonnement

Tél: 06.74.02.64.16 - 10390 Clérey - Email: paysagiste.boucherat@outlook.fr

Crédit d'impôt de 50% pour l'entretien

LES VOEUX DU MAIRE

Le samedi 7 janvier 2023, Jean-Pierre LÉCORCHÉ, maire de notre commune, a présenté ses vœux.

Pour la circonstance, il avait invité de nombreuses personnalités comme Valérie BAZIN-MALGRAS, députée, Bertrand CHEVALIER, conseiller départemental, le colonel MARTY du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de l'Aube, les conseillers municipaux, Marc URBAIN chef de corps et la compagnie des sapeurs-pompiers, le chef de corps de Fresnoy-le-Château, des maires des communes voisines. Etaient invités également des représentants de la gendarmerie de Bréviandes, les associations, les commerçants et les artisans, les enseignants, les représentants des professions médicales et paramédicales de la commune, et le personnel de la commune.

Lors de son discours, il a remercié les personnes présentes et toutes celles qui oeuvrent pour la commune ainsi que Troyes Champagne Métropole pour son aide et les allocations allouées. Il a rappelé que la maison médicale était occupée par deux jeunes médecins ainsi que quatre infirmières.

Le grand projet de cette année 2023 est la construction du nouveau centre de loisirs, puis ce sera la réhabilitation du bâtiment actuel où se trouve «la Farandole». Quand ces travaux seront terminés, la maison des assistantes maternelles et un podologue s'y installeront.

Beaucoup d'actions sont menées pour que le village reste accueillant et dynamique. Malgré les défis énergétiques et financiers, Monsieur le Maire a présenté ses vœux de bonheur et de santé à tous et a invité l'assemblée à partager le vin d'honneur.



Institut Galatée

Esthétique - Epilation - Soins Visage et Corps -
Uva - Cadeaux



2, Avenue de la Gare
10390 CLEREY
Tel: 03 25 46 05 42

URBAIN COIFFURE

Salon de coiffure Mixte
Parfumerie



4, Avenue de la Gare
10390 CLEREY
Tel: 03 25 46 00 32



LES TRAVAUX à CLÉREY



Défibrillateurs

La commune a investi cette année dans deux défibrillateurs qui ont été installés dans la maison médicale ainsi que dans les locaux du groupe scolaire.

Allée centrale du parc de la mairie

Comme vous avez pu le constater, la commune a procédé à une remise en état du sol devant l'entrée et l'allée de la mairie. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Tochtermann qui a décaissé l'ancien concassé pour en remettre du neuf sur une couche de géotextile

Eclairage public

Comme indiqué l'année passée, les travaux de renforcement de l'éclairage public ont été poursuivis cette année rue de la Noue du Moulin, rue Perdue, ruelle des Plantes, rue du Lac, rue du Jarron et le lotissement du Bois de Forêt. Cela a permis de réduire la consommation.

Le passage en LED a été subventionné par le SDEA (Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube) à hauteur de 50%.

Information : Etude de travaux rue Saint-Pierre

Face au dérèglement climatique, les orages sont de plus en plus fréquents. Les riverains de la rue Saint-Pierre ont fait remonter à la commune leurs nombreuses inquiétudes concernant ces phénomènes climatiques et surtout les niveaux de pluviométrie qui en découlent.

En effet, cette rue ayant fait l'objet dernièrement de rénovation « type enrobé », certains riverains se voient désormais contraints de gérer les eaux de pluies, de ruissellements au sein de leur foyer, d'où des risques d'inondation.

Au travers de ces faits avérés, la commune s'engage à mettre à l'étude la faisabilité des travaux nécessaires afin d'apporter une réponse éclairée à ses concitoyens.

La boîte à livres



On a tous, chez nous, des livres qu'on n'a jamais lus et qu'on ne lira jamais ou des livres qu'on ne lira plus, qui prennent la poussière dans une bibliothèque ou, pire, le froid dans un carton au fond du grenier. Ces livres dont on veut faire quelque chose, mais quoi ? et quand ?... On ne sait pas trop et on finit par ne prendre aucune décision.

Nous avons désormais une boîte à livres en libre accès à Clérey. Une ancienne armoire commence une seconde vie. Repeinte et décorée, vous la trouverez à l'abri sous le porche du centre de loisirs. Chacun peut venir y déposer des livres ou se servir gratuitement dans les livres déposés.

Merci à tous de participer à ce cycle vertueux et écologique qui encourage le réemploi et le partage.



Salle de classe Petite et Moyenne Section

Dans la continuité de l'année précédente, nous avons entrepris de nouveaux travaux dans la classe des petite et moyenne sections de maternelle. Pour que cela se déroule sans gêner les enfants et les enseignants, les travaux ont eu lieu au mois de juillet.

La salle de classe a été repeinte, le sol a été remplacé par du linoléum imitation parquet, les luminaires ont été remplacés par des LED et du nouveau mobilier a été installé...

Ainsi nos petits élèves ont pu démarrer une nouvelle année scolaire dans de bonnes conditions.



**CARRIERES
CHAMPENOISES**

CARRIERES - LOCATIONS - TRANSPORTS

S.A.S. au capital de 85 376€
siège Social:
47 Grande Rue
10260 VAUDES

Tél: 03.25.40.92.35
Fax: 03.25.40.71.54
e-mail: [carriereschampenoises@
groupebourgoin.fr](mailto:carriereschampenoises@groupebourgoin.fr)



MAISONS DÉCORÉES - MAISONS FLEURIES

Concours des maisons décorées - hiver 2022

Décembre 2022, malgré la hausse du coût de l'énergie, une trentaine de maisons et jardins étaient décorés. Nous remercions les Clériciens pour cet effort qui apporte une joyeuse lumière dans nos rues en cette période hivernale. La commission a, comme à son habitude, établi un classement selon les critères suivants :

- Effet d'ensemble, harmonie entre illuminations et décorations,
- Originalité et créativité,
- Visibilité depuis la rue,
- Décorations de jour, non lumineuses.

Voici le résultat du concours des maisons décorées de décembre 2022:

- 1ers ex æquo : M. et Mme CHARPENTIER et Mme DESMARIS avec 17 points
- 3ème : M. et Mme BRUNEL : 15,5 points
- 4ème : M. PERNET et Mme VAN DEN HEEDE : 14,5 points
- 5ème : M. et Mme BRIAUX : 13 points



Concours des maisons fleuries - été 2023

Juillet 2023, c'était au tour des maisons fleuries d'être appréciées. Fleurir sa maison, son jardin, reste un « incontournable » au printemps et en été, et nombreux sont les Clériciens qui s'y adonnent. Nous les remercions vivement car ils nous font tous profiter de ce petit bonheur !

Le classement a été établi suivant ces critères :

- Visibilité,
- Aspect général du jardin (propreté et entretien de la pelouse, des arbres ...),
- Ampleur et diversité du fleurissement (plantes annuelles, vivaces ...),
- Harmonie et équilibre des couleurs, des formes des plantes et des contenants,
- Originalité et créativité.

Voici le résultat du concours des maisons fleuries juillet 2023 :

- 1ère : Mme MADRASSI : 18 points
- 2èmes : Mme BERNARDI et M. BAUJARD : 17,5 points
- 3èmes : M. et Mme URBAIN A. : 16,5 points
- 4èmes Ex-aequo : M. et Mme MUNSCH : 16 points
M. et Mme POUJOL : 16 points



Pour ces deux concours, la mairie organisera une remise des prix courant janvier 2024.

QUE S'EST IL PASSÉ À L'ÉCOLE ?

Il n'y aurait pas assez de pages dans le Cléricien pour vous raconter et vous montrer en images tous les événements auxquels ont participé les élèves cette année 2023. En voici donc seulement un échantillon.

24/03/2023 : Visite à la cité du Vitrail

Alain Vinum, Flavie Vincent-Petit, Cécile Boël, la grisaille, la cémentation, les émaux, le blaireau, le traînard, le putois, les noms des différents pigments ... n'ont plus de secret pour les CE1-CE2 de l'école de Clérey/Fresnoy-le-Château qui ont eu la chance de parcourir l'Hôtel Dieu, cet ancien hospice qui abrite aujourd'hui la Cité du Vitrail, mais aussi l'apothicaire, une merveilleuse chapelle, des vitraux de Notre Dame de Paris... Ils ont pu voir la cage à mouche, ce merveilleux trésor du XIIème siècle ! Que de découvertes éblouissantes parcourues à l'aide d'énigmes, ce, même jusqu'à la Basilique St Urbain.



24/03/2023 : Francophonie



L'atelier « La fabrique des mots » est un moment de rencontre fabuleux pour les élèves de CE1-CE2 de l'école de Clérey/Fresnoy le Château. Ils ont la chance d'y participer chaque année lors du Festival Voyage en Francophonie, organisé par le comité Marguerite Bourgeoys.

Pour l'édition 2023, c'est le Liban qui est à l'honneur. Les enfants se sont imprégnés de la culture libanaise en lisant un album « Le gardien des cèdres du Mont-Liban », dont l'auteur est Angèle Lalande-Desrichard et l'illustratrice Minoo Stermann. Ils ont d'ailleurs entretenu une correspondance avec elles. Quel honneur de lire leurs réponses ! Les élèves se sont aussi penchés sur la géographie du pays (fleuves, montagnes...), la cuisine..., la musique et ont appris le début de l'hymne national Libanais. Et l'apogée de ce travail fut, ce vendredi 24 mars, la rencontre avec Hyam Yared, auteure libanaise, entre autres, de Reflets de Lune en 2001 pour lequel elle a reçu la médaille d'or des Jeux de la Francophonie et qui a remis un prix à Gabriel au CE1 et à Liana au CE2.

23/05/2023 : Rencontre des joueurs du Suma

Quel bonheur pour les ce1-ce2 et ce2-cm1 de l'école de Clérey Fresnoy-le-château de rencontrer les joueurs du SUMA !

Depuis mars, les enfants s'intéressent au motoball grâce à Gilbert, un de leur correspondant de la Salamandre à Lusigny, un passionné qui leur a donné envie d'en savoir plus sur ce sport et surtout de communiquer avec la fameuse équipe troyenne. Approcher, voir s'entraîner, avoir une dédicace de Sébastien Varoumas, Jean-Marc Landreal, Roman Detsina, Allan Tonnelier, Gil Matéo, Paul Legros, Sébastien Mayeur, Séverin Marchand, Angelo Clerici, Axel Izabel, Mathis Camus, Sergéï Voïkov, Paulin Mauclair, Paul Makowiak... quel rêve !





15/06/2023: Mesnil St Père–Seine Grands lacs

Ça marche comment un lac artificiel ?

C'est avec entrain que les élèves de CE1-CE2 et CE2-CM1 de l'école de Clérey/Fresnoy-le-Château se sont rendus ce matin à Mesnil-Saint-Père pour comprendre le fonctionnement du Lac Réservoir Seine en observant le paysage avec Guillaume, animateur au centre Yvonne Martinot, et en réalisant ensuite une maquette en argile avec le lac, le fleuve, le canal d'amenée, le canal de restitution. Ils sont ensuite allés à Seine Grands Lacs pour assister à une conférence d'Emeline Amblard-Henry, leur expliquant ce qu'était l'étiage, les crues, les inondations et le rôle si important de la régulation des eaux. Ils ont pu approcher avec Brice Prieur, les vannes de très près, se rendant compte de leur taille colossale. Une belle journée très concrète qui leur laissera de beaux souvenirs !



16/06/2023 : Classe d'eau : découvrir la faune aquatique.

C'est Laurent Séjourné et sa stagiaire, de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aube, qui sont venus présenter des connaissances spécifiques aux CE1-CE2 et CE2-CM1 de l'école de Clérey/Fresnoy-le-Château ce matin. Les enfants ont assisté à une très belle conférence étayée d'un diaporama interactif, et de matériels pédagogiques adaptés à leurs niveaux. Ils ont pu découvrir les poissons des rivières et leurs caractéristiques. Ils savent maintenant ce qu'est une bouillette, un silure, un brochet, une truite, une carpe miroir, la perche soleil, le poisson chat ... Le bonheur pour des habitants de Clérey où coule la Seine !



23/05/2023 : Expo « Sauge » au Passages



A la découverte du centre d'art contemporain « Passages » à Troyes, les CE1-CE2 de l'école de Clérey et Fresnoy-le-Château sont venus découvrir les œuvres de la dernière exposition « Sauge ». Ils se sont interrogés sur « The Tower » d'Irina Lotarevitch, sur « I spend my Nights and Days Forgetting », d'Aapo Nikkanen, ce velours coloré au soleil pendant 5 mois, sur « Partition de Notation Laban » de Manon Harrois, cette xylogravure sur plancher, œuvre permanente dans cette belle demeure, ancienne bonneterie et ancienne école municipale des beaux-arts. Les enfants se sont exercés à communiquer leurs sentiments à travers l'atelier « Le bonhomme des émotions » et aussi à s'exprimer, reproduire, donner des mots « clés » devant les réalisations. Restent à découvrir « Aire de Carla Adra », « Les Baigneurs » de Jean-Pierre Dolveck, « The Missing Text » de General Idea et de nombreuses autres productions.



13/06/2023 : Classe d'eau Nogent

Dans le cadre d'une classe d'eau, les CE1-CE2 et CE2-CM1 de l'école de Clérey/Fresnoy-le-Château sont allés à Nogent sur Seine, pour s'interroger sur le rôle de l'eau au centre-ville avec un parcours culturel proposé par l'office du tourisme à la découverte du moulin, de l'île Olive, des canaux, du pont, du lavoir, de la fontaine à chat, de l'ancien port... et bien sûr aussi, en approchant, la centrale nucléaire. Ils ont d'ailleurs été reçus par le centre Odysselec qui a présenté les différents modes de productions d'énergie et le rôle de la Seine.



22/09/2023: Nettoyons la nature



Comme chaque année, les élèves de Clérey participent à l'action Nettoyons la Nature. Les CE1-CE2 et CE2-CM1 ont parcouru les rues du village pour ramasser et trier tous les déchets : le carton, le métal, le verre, le plastique, le papier... Une première action vers la labellisation E3D (démarche de développement durable). Les enfants sont heureux d'adopter les bons gestes, les bons réflexes pour l'avenir.

09 et 10 /2023 : Piscine

Les CE1-CE2 et CE2-CM1 vont cette année à la piscine des Chartreux deux fois par semaine en bus du 7 septembre au 13 octobre 2023. Douze séances rapprochées avec pour objectif des progrès plus rapides.



Classe de CP/CE1 :

Toute cette année 2022/2023, la classe de CP/CE1 a travaillé sur le thème de l'eau. Pendant la semaine du goût, les élèves ont pu goûter différentes sortes d'eaux : eau plate, eau gazeuse ... et ils ont réalisé un sorbet à la pêche avec des glaçons et du gros sel. En avril, la classe de CP/CE1 s'est rendue au Centre d'Initiation à l'Environnement d'Othe et d'Armanche (C.I.E.O.A) et au centre Yvonne Martinot dans le cadre de notre classe d'eau. Les élèves ont réalisé de nombreuses expériences : filtrer l'eau, flotter ou couler, les mélanges, les contenances, l'évaporation de l'eau ...



Petite et Moyenne Section :

Vendredi 8 avril, toute l'école a fêté Carnaval. Un défilé certes pluvieux, mais de très bons souvenirs. Bien abrités, les enfants ont dansé et chanté.



Moyenne et Grande Section :

Les élèves de MS/GS ont voyagé avec Loup autour du monde tout au long de l'année. Ils ont découvert de nombreux pays, à travers leurs paysages, drapeaux, monuments, animaux, spécialités culinaires et se sont même initiés à d'autres langues. Ils ont également partagé cette aventure avec des lycéens de Saint Pouange qui leur ont préparé de nombreux ateliers de découvertes. Les élèves ont clôturé cette belle année en rencontrant réellement les animaux des différents pays visités et une envie folle de continuer à découvrir en voyageant.



ASSOCIATION DES ECOLES - 1, 2, 3 SOLEIL

Comme chaque année, l'association de parents d'élèves, **1,2,3 Soleil** propose des manifestations au sein de Clérey et Fresnoy-le-Château afin de récolter des fonds pour financer, en partie, les projets scolaires proposés par les enseignants de l'école primaire de notre village.

Les bénéfices récoltés lors des manifestations ont permis de financer de nouveaux projets toujours plus grands. Durant l'année scolaire 2022-2023, nous avons financé :

- Pour la classe de petite section/moyenne section : le voyage de fin d'année à la ferme « Aux poils d'Assenay » (Élevage d'animaux laineux, transformation des poils en laine, tissage et tricotage de la laine en produits finis).
- Pour la classe de moyenne section/grande section et CP/CE1 : le transport pour se rendre au parc des félins à Lumigny-Nesles-Ormeaux.
- Pour les CE1/CE2 et les CE2/CM1 : les transports pour se rendre à différentes visites pédagogiques à Troyes.
- Pour les CM1/CM2 : une participation pour la classe de mer qui a eu lieu à NOIRMOUTIER.
- Un spectacle de fin d'année sur le thème de l'eau pour toutes les classes.

Pour financer toutes ces manifestations, nous avons offert un chèque de 3356€ à l'école.

Le 28 septembre 2023, nous nous sommes retrouvés à l'occasion de l'assemblée générale. Les membres du conseil d'administration sont :

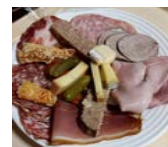
Présidente : Noémie BERTON
Trésorière : FAGUÉLIN Delphine
Secrétaire : LIEGEOIS Fanny

Vice-Président : VOULMINOST Nicolas
Vice-Trésorière : DORE Maryline
Vice-Secrétaire : SOTTAS Gaëlle

Voici les manifestations qui ont été proposées courant 2022-2023 :

Soirée Beaujolais nouveau

Nous avons pu proposer pour la première fois une soirée beaujolais à FRESNOY LE CHATEAU qui nous a permis de regrouper nos deux villages. Dans une belle ambiance, les participants ont pu déguster la nouvelle cuvée de beaujolais autour d'une belle assiette de charcuterie.



La vente de chocolats

Comme chaque année, nous avons proposé la vente de chocolat. Les élèves ont de nouveau relevé le défi du meilleur « vendeur » de chocolats. Grâce à de belles ventes, nous avons battu notre record.

Chaque meilleur vendeur de chaque classe a été récompensé. Tous les enfants ont pu déguster une petite gourmandise pour les remercier de leur investissement.

Les sapins de Noël

A suivi de près, notre vente de sapin de Noël. Comme chaque année, les sapins étaient de belle qualité. Bien que nous en ayons vendu un peu moins, nous avons réalisé un joli bénéfice.



La belote

Notre incontournable belote a permis de réunir de nombreuses équipes. Comme chaque année, les cadeaux des participants sont sur le thème de l'alimentation. Tous les joueurs ont été heureux de recevoir leurs lots sans oublier le sac de pommes de terre pour les perdants.

Le vide grenier d'Avril

Notre vide grenier s'est montré très pluvieux. Suite à cette météo capricieuse, nous avons eu très peu d'exposants. Le stand de vente de gâteaux tenu par les élèves de CM1/CM2 a permis de faire vivre notre stand de restauration.



La fête des écoles

La fête des écoles a été quant à elle un beau moment ensoleillé. Le spectacle et les nouveaux stands pour les grands et les petits ont permis à tous de profiter de cette journée. Nous avons pu remettre à chaque enfant de grande section de maternelle un dictionnaire pour leur rentrée en CP. À la fin de cette journée, chacun a pu partager sa pizza grâce au « VINTAGE » venu nous soutenir lors de cette manifestation.



Le 14 Juillet

Pour clôturer l'année, nous avons organisé le repas du 14 juillet. Les habitués étaient au rendez-vous et nous avons passé une belle journée accompagnée des jeux proposés par la Mairie.

Nous remercions les parents pour leur investissement en tant que bénévoles ainsi que toutes les personnes participantes à nos manifestations. Nous remercions également tous les commerces qui ont pu nous offrir des lots pour nos différentes manifestations et particulièrement à la Boulangerie Champagne qui nous soutient à chaque manifestation. Merci également aux différentes associations pour le partenariat réalisé ainsi qu'à la Mairie de CLÉREY pour son soutien dans la logistique.

Dates des différentes manifestations à venir pour l'année 2023-2024 :

- Beaujolais : Vendredi 24 Novembre à la salle des fêtes de Clérey.
- Vente de chocolats de Noël : Des catalogues seront disponibles à l'école, en Mairie et à la Farandole.
- Vente de sapins : courant novembre les bons de commandes seront dans votre boîte aux lettres ou dans votre boulangerie. Distribution le samedi 2 décembre 2023 lors de notre marché de Noël.
- Concours de belote : Samedi 10 février 2024
- Vide-grenier : Dimanche 21 avril 2024
- Repas du 14 juillet : Dimanche 14 juillet 2024 à midi.

Si vous souhaitez rejoindre le milieu associatif, permettre aux enfants de l'école de réaliser de beaux projets ainsi que de belles sorties scolaires vous êtes les bienvenus ! Pour cela, rien de plus simple, envoyez-nous un mail à l'adresse suivante :

123soleilclereyfresnoy@gmail.com



ACCUEIL PERISCOLAIRE ET DE LOISIRS - La FARANDOLE



Les travaux du centre de loisirs, ambitieux projet porté par la mairie, ont été terminés en ce début d'été. Notre association La Farandole a pu ainsi investir les lieux le 10 juillet pour le plaisir des familles, des enfants et des animateurs. Les enfants et intervenants disposent désormais d'un magnifique environnement dans le parc de la mairie ainsi que de locaux spacieux, confortables et colorés.

Toute l'équipe de La Farandole adresse ses plus vifs remerciements à M. le Maire ainsi qu'à la commune pour lui avoir permis de s'installer dans ces nouveaux locaux et ainsi d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions.

Sur la photo de gauche à droite:

BERTHOLLE Sophie, animatrice
CHEVALLOT Maëva, animatrice
THOYER Emilie, directrice
PAYEN Sandrine, directrice adjointe
VINCENT Laetitia, animatrice
GUILLAUME Fanny, animatrice
absente : FREY Laetitia, pour le plan mercredi



Bureau de l'association:
WIECEK Stéphane, président
BOURGOIN Aurélie, vice-présidente
COUTURIER Adeline, secrétaire
RUSIECKY Audrey, vice-secrétaire
DORE Florian, trésorier

Membres actifs:
BAILLEUL Alice
DEPUILLE Anaïs
FRAGNIERE Aurore
SOMMER DE LAUNAY Coralie
SIBOIS Audrey
WIECEK Stéphanie





Pour 2023/2024, l'association va mettre en place « le Plan mercredi » avec divers partenaires sur le thème de la biodiversité et les déchets.

L'objectif du Plan mercredi est de développer une offre éducative sur la journée du mercredi, en coordination et continuité avec l'école de Clérey-Fresnoy. De nombreux partenaires tels que la commune de Clérey, l'association de parents d'élèves (123 Soleil), et des associations et entreprises locales, participeront à l'animation de journées thématiques les temps du mercredi, auxquelles chaque parent est invité.

« Porté par les ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse, de la Culture et des Sports, ce plan a vocation à s'adresser au plus grand nombre d'enfants de 3 à 11 ans. L'Etat et les Caf accompagnent les collectivités pour bâtir des projets éducatifs territoriaux ambitieux et pour faire du mercredi un temps de réussite et d'épanouissement pour les enfants, en cohérence avec les temps scolaires. Le Plan mercredi est adossé à une charte dont le respect doit garantir un cadre éducatif de qualité et l'accessibilité au plus grand nombre d'enfants et de familles »
<http://planmercredi.education.gouv.fr/>

Goûtons et créons

Pour commencer le projet dans le cadre du label « le Plan mercredi », nous avons accueilli mercredi 18 octobre 2023 Nelly, Adeline et Théo de l'ESAT Le Tertre (Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail) qui ont fait découvrir le Food Art et mis en place un atelier créatif pour confectionner une toque de chef pour les loulous. Les enfants ont tout d'abord pris connaissance des différents fruits frais : fruits du dragon, fruits de la passion, grenades, kiwis, fraises, mûres, framboises, raisins et clémentines ont éveillé les papilles des enfants.

Les enfants n'ont évidemment pas manqué de remercier vivement Nelly, Adeline et Théo et par là même l'ESAT Le Tertre, pour avoir fait voyager leurs papilles le temps d'une matinée !

Une animation réussie pour les intervenants et appréciée par l'ensemble des enfants.

Nous leur adressons un immense merci et avons hâte de découvrir les prochaines interventions dans le cadre du Plan mercredi.



Nous accueillons cette année de plus en plus d'enfants, sur tous les temps d'accueil, ce qui réjouit l'équipe encadrante.



LA MAM PIROUETTE et GALIPETTE

Maison d'assistantes maternelles de Clérey

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour votre enfant ? Nous sommes 2 assistantes maternelles, Sandrine et Marie Jo, qui accueillons 8 enfants. Nous travaillons ensemble depuis 2010.

Si vous êtes intéressés, contactez nous au 03 51 53 50 25. Nous serons heureuses de vous rencontrer et de vous faire visiter nos locaux.



06.20.94.09.52



CAKECOMEDYBYCARO.FR

DIP-ELEC

ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Installation Neuve • Rénovation
Automatisme • Dépannage

POUGEOLLES Didier

@ dipelec.sarl@gmail.com

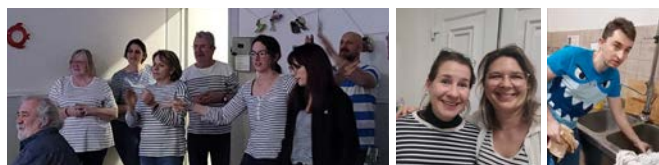
☎ 06 52 63 35 85
☎ 09 73 62 17 30
📠 09 78 62 17 30

1 rue du moulin
10390 CLEREY

Le COMITE DES FESTIVITES CLERICIENNES

Le comité des fêtes de Clérey s'est lancé dans de nouvelles manifestations, essayant de proposer une belle mixité dans le village entre toutes les associations présentes. La musique a rythmé tous les événements de l'année entre repas, concerts et récemment notre habituel Halloween, où la pluie a attiré plein de petits monstres !!

Nous espérons avoir fait plaisir aux petits et aux grands, et restons à votre écoute pour encore plus de propositions



L'année 2023 a débuté par un beau repas « Moules-frites » avec une soixantaine de participants, qui ont pu déguster les petites moules mais également les bonnes frites locales cuites à la graisse de bœuf, fromages locaux, pains et pâtisseries de notre chère famille Champagne. Une super ambiance avec DJ jojo et belle équipe en marinière !

Le samedi 15 juillet, le Groupe Capsis a fait revenir le soleil au stade de Foot. Nous remercions la municipalité de Clérey de nous associer à cet événement national pour animer ce début de soirée avant la retraite aux flambeaux et les feux d'artifices. De nombreuses personnes sont venues malgré le temps incertain écouter, boire un verre et nous ont dévalisé en knacks... Merci à tous et surtout aux bénévoles du comité et leurs familles !!



Le groupe Agami a rempli l'église en proposant un super concert de chants gospel en français et en anglais. Le public était ravi de revenir encore cette année faire vivre cette belle église !



Nous serions heureux de vous compter dans notre belle équipe de bénévoles. Contactez-nous : par mail ci-dessous ou appelez Julia au 06 84 30 49 26

email = festivites.clericiennes@gmail.com
page facebook = [comité des festivités clériciennes](#)
Page Instagram = [festivites.clerey](#)



FOOTBALL - ASC CLEREY-FRESNOY

L'association sportive et culturelle de Fresnoy-Clérey a fait sa rentrée !

Nos jeunes et nos seniors ont rechaussé leurs crampons et cette année les équipes s'agrandissent !
Nous sommes ravis de vous accueillir plus nombreux encore cette année et il est encore possible de nous rejoindre et de participer à nos entraînements.

Les entraînements pour les enfants/jeunes ont lieu tous les mercredis de 17h45 à 19h
Pour les seniors, les entraînements sont les mardis et jeudis soir de 19h à 21h
Une entente sportive est maintenue avec le Club de Vaudes Animation et Olympique Montiéramey afin de maintenir nos bons effectifs et assurer un bon encadrement.

N'hésitez pas à rejoindre l'association ASC Fresnoy Clérey, nous serons ravis de vous faire participer à notre vie associative ; joueurs(euses), encadrant(e)s, dirigeant (e)s chacun y trouvera sa place !
N'hésitez pas à me contacter pour tous renseignements ou rendez-vous directement au stade de Clérey ou de Vaudes !

Bien sportivement,



Composition du bureau :

Président : Samuel MILLERET
Vice-président : Alain PILLOT
Trésorière : Pamela ALFONSO
Vice-trésorier : Jessica MAIRE
Secrétaire : Alain MILLERET
Vice-secrétaire : Coralie SOMMER de LAUNAY

Contact : Samuël MILLERET
Tél. 06 99 64 07 10
Email : footclerey@gmail.com

transformations
constructions
rénovations
& extensions

165 La Tuilerie
10270 MONTIERAMEY
aubaine.architecture@gmail.com
Tel: 06.84.30.49.26



Julia NICOLODI et Sébastien GINOCCHIO

Des projets respectueux et durables, pour de nouvelles histoires dans un décor existant.



HARLEY DAVIDSON CLUB TRICASSES

Notre club a vu le jour en 2004, fondé par une bande de copains possesseurs d'une moto Harley Davidson. Nous étions basés à Lusigny-sur-Barse et depuis 6 ans nous avons changé d'adresse pour être à Clérey. Nous sommes affiliés au HDC France 450 membres, affilié lui-même au HDC Europe avec environ 10 000 membres, ce qui fait un bon nombre de « frangins » (c'est le terme employé). Dans notre club, nous sommes 18 membres dont 4 femmes roulaient sur moto HD et 5 membres résidant dans la Somme.

Le but est de rouler et voyager à moto !

Chaque année, nous faisons un grand voyage : soit un super rallye rassemblant de 8000 à 20000 propriétaires de moto Harley Davidson dans un pays d'Europe; soit un voyage entre nous.

Les pays où nous nous sommes rendus :

Estonie, Pologne, Finlande, Danemark, République Tchèque, Allemagne, Belgique, Suède, Espagne, Angleterre.

Cette année, nous sommes partis en Croatie, Slovénie et à Venise.

Nos parcours sont programmés et gérés pour une moyenne de 450 à 800 km par jour. Nous campons, louons une chambre ou sommes reçus par un autre club de la fédération.

Le restant de l'année, nous nous réunissons une fois par mois pour une réunion, un bon repas et passer une bonne soirée.

Autre passion du club, les voitures anciennes américaines ou françaises, nous en avons quelques-unes.

Nous sommes ouverts pour faire quelques sorties expo sur Clérey si notre planning nous le permet.

Laurent Chapot

Président du HDC Tricasses

Téléphone : 06.85.84.80.66



DEPAN'EXPRESS

THE 50's

CHAUFFAGE - PLOMBERIE - DEPANNAGE - ENTRETIEN
RAMONAGE - TUBAGE CHEMINEE - DEMOUSSAGE

03 25 41 55 55

3, chemin de la Louvière - 10390 CLEREY - chapot.laurent@9business.fr

SARL Cédric Espaces Verts

Le spécialiste de vos espaces verts

Paysagiste

CHARPENTIER Cédric

10390 Clérey

cedricc10@hotmail.fr



06.35.13.97.94

Siret : 852 163 211 00018

TEN et CIE COUNTRY



Notre club de danse country a repris ses cours le 15 septembre 2023 avec son professeur Patrice, bénévole. Les danseurs, heureux de se retrouver, ont chaussé leurs bottes pour apprendre de nouvelles danses. Nous nous réunissons tous les mercredis de 18h30 à 20h à la salle des fêtes de Clérey. Le club existe depuis plus de dix ans et compte une vingtaine de personnes.

La bonne ambiance et la bonne humeur sont au rendez vous ! Vous pouvez venir nous rejoindre à condition d'avoir des connaissances en country car les niveaux sont mélangés et pas de niveau débutant.

Patricia JALOUX

06 67 95 57 47



LES DOIGTS AGILES

Nos activités ont repris le 4 septembre dernier après 2 mois de vacances. Nous nous réunissons tous les lundis après midi 14h à 17h dans un local situé dans la cour de l'école primaire. Nous avons commencé par la création d'un porte pot en macramé et continuons avec la fabrication de fleurs d'hortensia à base de papier. Nous préparons les prochaines réalisations sur le thème de Noël. Nous comptons 25 personnes de tout âge inscrites au club.

Pour différentes raisons, cette année le marché de Noël n'aura pas lieu et nous vous donnons rendez vous en 2024 !

N'hésitez pas

à nous contacter si vous désirez plus de renseignements, ou à venir nous rencontrer les lundis.

Patricia Jaloux : 06 67 95 57 47

Christelle Cola : 06 47 56 99 39





SARL HERBIN

Ebénisterie - Parqueteur

Cuisine
Salle de bain
Parquet
Dressing, portes coulissantes
Restauration de meubles

DEVIS GRATUIT

06 10 83 61 76

sarl.herbin@orange.fr

SIRET 432 660 827 000 36

VOTRE CONSEILLERE
EN IMMOBILIER

Avis de valeur
OFFERT

LOCATION

VENTE

ACHAT



LA SPECIALISTE
DE VOTRE SECTEUR

"Chers voisin(e)s, je suis disponible
pour vous accompagner dans vos
projets immobiliers et ceux de vos
proches."



Tiphaine LAQUILLE
06 64 10 81 00

Membre du réseau
PROACTIF
Installateur formé aux produits Viessmann



SARL TRIPOGNEY
PLOMBERIE - CHAUFFAGE

Ludovic TRIPOGNEY
Gérant



1 chemin des Vignes
10260 Vaudes



03 25 80 89 23



ludovic@tripogney.fr



CATECHISME

Paroisse de Clérey, Fresnoy-le-Château, Saint-Aventin, Verrières

Les enfants de 8 à 11 ans se retrouvent environ 2 fois par mois. Lors de ces rassemblements caté, ils apprennent à se connaître, ils prient, chantent, approfondissent leur connaissance de la bible. Ils discutent ensemble, jouent... L'ambiance est bonne !

Ces rencontres permettent de se faire de nouveaux copains et de participer à des projets communs. Au printemps 2023, les enfants du caté ont construit entièrement des cabanes à oiseaux. Ils ont géré toutes les étapes depuis le plan jusqu'à la décoration en passant par le vissage. Ils ont été portés par un bel élan coopératif ! Ces nichoirs ont ensuite été vendus afin de récolter de l'argent pour l'association « Vozama ». Cette association de Madagascar permet de manière locale la préscolarisation des enfants malgaches et réduit l'analphabétisme du pays.

Ils ont tous été très fiers d'apporter une aide financière à des enfants de l'autre bout du monde qui ont beaucoup moins que nous ! D'autres temps forts comme la préparation aux sacrements et les retraites rythment les parcours ! A partir de la 5ème, les jeunes se retrouvent plutôt le vendredi ou samedi soir pour un repas partagé et réfléchir à des thèmes comme l'amitié, l'aide, la famille... Ils organisent aussi un repas-loto et font diverses actions pour financer des camps.

Rejoignez nous !

Contacts :

Catéchisme : Père Rémi PRUD'HOM : 06 25 51 85 84

Elke Doucet : 06 01 82 63 37

Groupe jeunes : Elisabeth Ryckaert : 06 08 88 75 91

Baptême : Marie-Françoise ROBIN : 06 12 11 41 05

Mariage : Père Rémi PRUD'HOM : 06 25 51 85 84

Obsèques : Hubert MARION : 07 63 65 17 76



MOUVEMENT CHRÉTIEN DES RETRAITÉS

Le Mouvement Chrétien des Retraités (M.C.R.) est une association qui permet aux personnes d'un certain âge de se retrouver ensemble une fois par mois pour 2 heures environ : 2 h qui sont bien à vous, 2 h de relâche, de réflexion et de convivialité.

Tous les ans, notre bureau national nous propose un thème de discussion, d'échange. Nous pouvons le suivre ou bien parler de problèmes que nous rencontrons. Entre nous c'est un lien d'amitié où nous partageons nos idées, nos joies, nos peines. Nous sommes un lien entre générations. Occasionnellement nous organisons des visites du patrimoine, des conférences et même des voyages.

Si vous voulez nous rejoindre, vous serez les bienvenus, la porte est ouverte à tous, il y a une place pour chacun.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez nous joindre au 09 66 81 91 00.



Les SAPEURS - POMPIERS

Les sapeurs-pompiers ont effectué à ce jour 59 interventions :

- 25 secours à personnes ;
- 14 destructions d'insectes ;
- 4 accidents voie publique ;
- 11 opérations diverses ;
- 5 pour feux.

Une manœuvre est effectuée chaque début de mois afin de conserver les compétences acquises et de se perfectionner.

Le 07 janvier 2023, le colonel Marty du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aube (SDIS) a remis la médaille grand or au lieutenant de la compagnie Marc Urbain pour ses 41 ans de service. Il lui a remis également le diplôme de félicitations du SDIS.

Le 14 juillet 2023, le sergent chef Philippe Marchal a reçu la médaille des 20 ans d'ancienneté. L'adjutant-chef François Sauvageot et la caporale Emmanuelle Marchal ont reçu quant à eux la médaille des 15 ans d'ancienneté. Fin d'année rime avec calendrier. Les sapeurs-pompiers de Clérey remercient par avance les Clériciens pour l'accueil qui leur est généralement réservé. C'est l'occasion de se rencontrer et de dialoguer dans un moment de détente.



Si vous avez envie de rejoindre la compagnie et de vous engager au service de la population, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du lieutenant Marc Urbain au 03 25 46 00 32



Cette année encore, le CPI de Clérey a été mis à l'honneur au dernier championnat de France sapeurs-pompiers de cyclisme qui se déroulait le week-end de la Pentecôte à Mouriès dans les Bouches-du-Rhône.

Le caporal-chef Mathieu Urbain a remporté les titres de champion de France sapeurs-pompiers sur route et du contre la montre.

Notre chef de corps Marc Urbain a terminé quant à lui 5ème de sa catégorie. Parions qu'ils nous réservent encore, tous les deux, de belles surprises pour les prochaines années.

L'ARBRE DE LA LAÏCITÉ

Vendredi 31 mars 2023, Jean-Pierre LÉCORCHÉ, maire de notre commune a procédé à la plantation de l'arbre de la laïcité dans le parc de la mairie. Anne-Marie ROYER, présidente de la délégation départementale de l'Education Nationale est venue pour l'occasion. Des membres du conseil municipal, des enfants accompagnés de leurs parents et de leurs enseignantes, des habitants de la commune se sont rassemblés pour la plantation du tilleul. Cet arbre est porteur des valeurs de la république : liberté, égalité, fraternité. Chaque personne présente a participé en mettant une pelletée de terre au pied de l'arbre. Un verre de l'amitié a clos cet évènement.



LA CHASSE AUX OEUFs DE PÂQUES

Le 8 avril, la chasse a été fructueuse dans le parc de la mairie. En effet, ce samedi après-midi, la mairie et le comité des fêtes avait organisé la traditionnelle chasse aux œufs sous forme de jeu. Les enfants se sont élancés pour chercher des images dissimulées dans tout le parc en échange desquelles ils ont reçu un moulage en chocolat.

Prêts, feu, partez ... à la chasse !!



La FÊTE DES VOISINS !!

Trois rues de Clérey se sont réunies, chacune leur tour, pas forcément à la date officielle, mais avec la même joie de se retrouver chaque année pour partager un verre, un encas, des histoires de quartier, des bons tuyaux. Mais c'est aussi l'occasion de rencontrer de nouveaux voisins récemment installés.

Si vous aussi vous souhaitez vous retrouver, faire une fête des voisins dans votre rue, vous pouvez être l'organisateur, le moteur de la première fois. Allez voir sur le site www.lafetedesvoisins.fr/

La mairie de Clérey pourra vous imprimer les invitations à mettre dans les boîtes aux lettres de vos voisins.





**ISSELIN
CLÉMENT**

Paysagiste

Aménagement - Entretien - Création

4 rue de la plage 10390 Clérey
06 49 09 69 36
clement.isselin.paysagiste@gmail.com



SARL Bruno ROSTE

06 08 31 58 07

CONTACT@BRUNO-ROSTE.COM

WWW.BRUNO-ROSTE.COM

31 RUE DES DEUX CHÂTEAUX
10270 FRESNOY LE CHÂTEAU

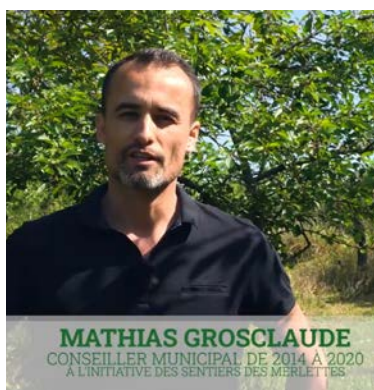
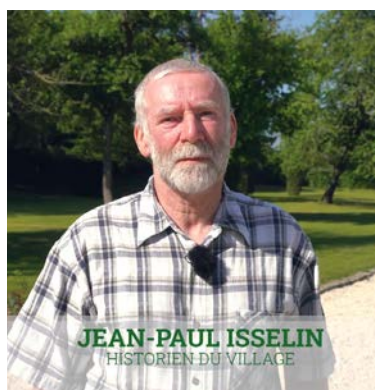
RÉNOVATION DU PATRIMOINE BÂTI
MAÇONNERIE TRADITIONNELLE
BÉTON DE CHANVRE
ESCALIER SUR VOÛTE SARRASINE
AGRANDISSEMENT
SIRET : 401 133 004 00010
APE 4399C

REPORTAGE SUR LA BIOVIVERSITE à CLÉREY

A l'initiative de Troyes Champagne Métropole et dans le cadre de la découverte de la biodiversité de notre région, un reportage a été réalisé sur notre commune le 26 mai dernier. Ce documentaire conduit par Isabelle Sirou, Chargée de mission Sensibilisation au Développement Durable, nous invite à une balade bucolique et instructive sur la richesse naturelle de notre commune de Clérey. Le reportage a été diffusé plusieurs fois sur Canal 32 cet été et est accessible sur le site de Troyes Champagne Métropole via le lien ci-dessous :

<https://troyes-champagne-metropole.fr/decouvrir-troyes-champagne-metropole/les-espaces-de-nature-de-tcm/>

Deux intervenants clériciens, Jean-Paul Isselin, historien du village et Mathias Grosclaude, conseiller municipal de 2014 à 2020 ont conduit la visite du village entre le patrimoine du parc de la mairie et le sentier des Merlettes.



Le sentier des Merlettes est une initiative de la commission du patrimoine du conseil municipal de Clérey dont le projet a débuté en 2015. Ces sentiers permettent de découvrir le centre historique de Clérey par ses chemins, ruelles... et apprendre ses secrets au travers de ses panneaux pédagogiques à thèmes.

Par la présence de nombreux jardins, de prairies boisées, et de surfaces d'eau, Clérey regroupe une faune et une flore sauvages variées et foisonnantes. De nombreuses espèces viennent y élire domicile grâce à l'environnement riche et calme qu'offre le territoire de la commune.

Le respect de la biodiversité est un cercle vertueux. La protection de la faune et la flore participe à l'équilibre de la nature et donc à l'intérêt pour les humains. Sanctuariser des zones de biodiversité permet leur pérennité, la conservation des espèces et l'harmonie entre la nature et l'homme.



La commune de Clérey agit dans le domaine de la conservation de la diversité biologique et de l'utilisation durable de ses éléments constitutifs par la conservation de ses sites naturels, notamment des réserves de biosphère de notre village. Les Sentiers des Merlettes permettent l'observation de notre patrimoine naturel tout en le respectant.



BEAU PALMARES AU 3 RUE DU LAC

Au 3, rue du Lac, on a l'esprit de compétition et du travail bien fait.

Sophie et Martial CHAMPAGNE peuvent être fiers d'eux et des valeurs qu'ils transmettent tant à titre professionnel qu'à titre privé. Leur boulanger Rudy a été récompensé au salon de la gastronomie qui s'est tenu du 10 au 13/11/2023. Leur fils Quentin continue sa brillante et victorieuse carrière cycliste en remportant un nouveau titre.

Troisième meilleure baguette tradition française de l'Aube 2023

Le 10 novembre 23, Rudy MARTIN, fort de ses vingt ans d'expérience, a remporté ce trophée.



Il découvre la boulangerie de Clérey lors d'un remplacement. L'ambiance de travail, l'esprit d'équipe convivial et la proximité l'ont poussé à continuer son expérience cléricienne jusqu'à en devenir lui-même Cléricien. Depuis juin 2018, tous les matins vers 4 h avec son esprit jovial et sa « bonne gouaille » comme dirait Martial, il confectionne avec entrain et professionnalisme notre pain.

Sans préparation, il a pétri et cuit ses baguettes dans son fournil à partir de farine tradition label rouge type T65. Il m'a confié : « je n'ai rien changé à mes habitudes, ce sont les mêmes baguettes qui sont vendues à la boulangerie toute l'année, j'en ai juste sélectionné trois pour le concours ». Pour préserver l'anonymat de la boulangerie, une cliente a déposé les trois baguettes au salon de la gastronomie pour ce 7ème concours de la meilleure baguette tradition française de l'Aube 2023 le 10 novembre.

Un jury composé de professionnels et de non-professionnels a évalué les baguettes des 17 participants sur la longueur, le poids, l'aspect, l'odeur, la cuisson, l'alvéolage de la mie et le goût.

Nous le félicitons pour son travail apprécié du jury qui lui a valu une troisième place à ce concours ouvert à tous les boulangers de l'Aube. N'hésitez pas à faire de même si vous avez la chance de le croiser dans Clérey.

Encore un champion national à Clérey

Nous connaissons tous l'affection des Clériciens pour la petite reine, mais pendant que certains la promène tranquillement, d'autres transpirent et s'illustrent sur les podiums de la région. Parmi ces forçats du bitume, les jeunes du village Théo PAYEN, Ronan COLA et Quentin CHAMPAGNE ont eu une saison bien remplie.

Enchaînant les courses UFOLEP et FFC sur la région, nos Clériciens se sont encore illustrés. Quentin a notamment connu une saison exceptionnelle en remportant toutes ses courses UFOLEP dans sa catégorie. Son plus beau trophée, il l'a remporté le 28 mai à OLHAIN (62) sur son VTT en devenant champion de France UFOLEP 2023. Il a fait ses premières armes à l'ASPTT avant de rejoindre l'UV Buchères qu'il vient de quitter pour vivre de nouvelles aventures à l'échelon national en rejoignant le club de Villeneuve Saint Germain de Soissons (02).

Souhaitons-lui autant de réussites aux quatre coins de la France tout comme il en a eu sur nos terres aubois.





**Ent. HENRIOT
Peinture**

06 59 75 93 38

mathieu@henriotpeinture.fr
40 rue de la vallée de la Seine - 10390 CLEREY

**Plaquiste - Isolation - Finitions
Peinture décorative
Béton ciré
Revêtements sols & murs
Ravalements façades
Bureaux - Magasins**

mathieu@henriotpeinture.fr
40, rue de la Vallée de la Seine - 10390 **CLÉREY**

S.A.S GOVIN

**ENTREPRISE DE BÂTIMENT
DEPUIS 1959**



NEUF & RENOVATION

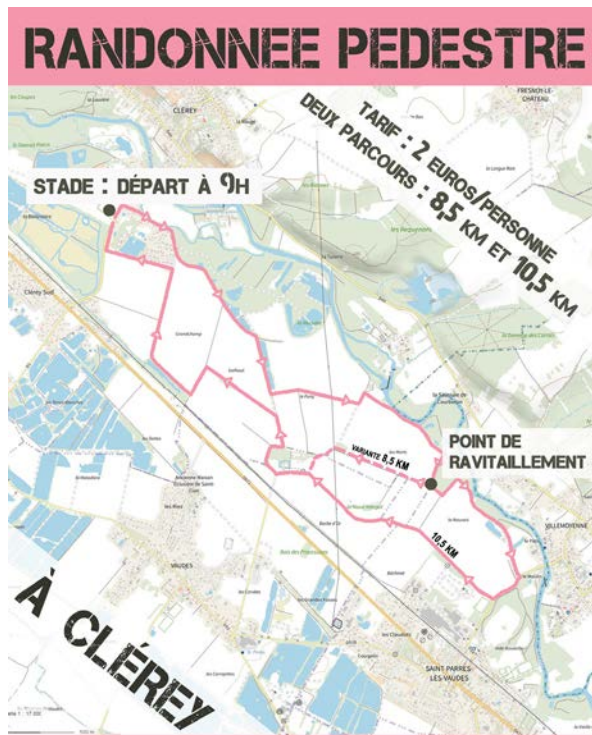
**TERRASSEMENT
ASSAINISSEMENT
MAÇONNERIE
COUVERTURE
ISOLATION**

10210 ETOURVY - 06 78 15 22 98
GOVIN.PERE-FILS@ORANGE.FR - WWW.SAS-GOVIN.FR

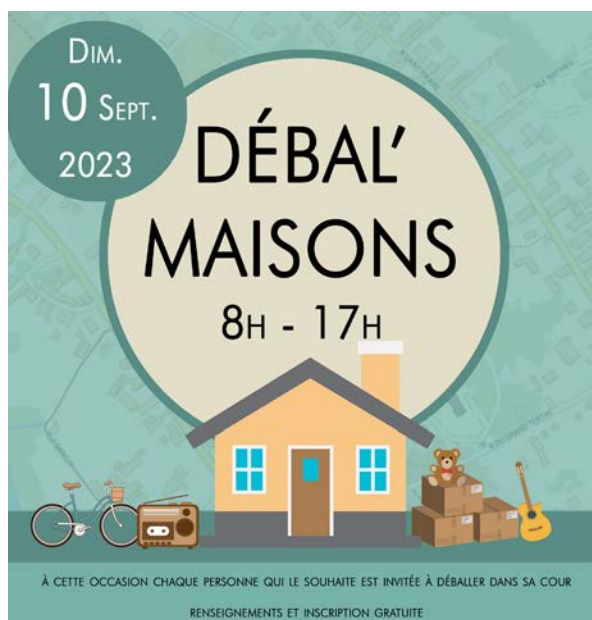


RANDONNEE PEDESTRE et DEBAL' MAISONS

Dimanche 10 Septembre 2023



La commune a organisé sa randonnée pédestre ce dimanche 10 septembre 2023. Ce sont environ 40 marcheurs qui se sont rassemblés pour le départ sur le stade afin de parcourir les 8,5 km ou 10,5 km, sur les sentiers le long des bois et des champs jusqu'à Villemoyenne pour le premier parcours et Saint-Parres-lès-Vaudes pour le deuxième. Un ravitaillement a été bienvenu à mi-parcours ainsi qu'une collation au retour.



Pour la 4ème année consécutive, ce dimanche 10 septembre 2023 a eu lieu le traditionnel Débal'Maisons dans notre belle commune de Clérey ainsi qu'à Fresnoy-le-Château.

Le nombre de participants a bien augmenté cette année et 30 habitants vous ont ouvert leurs portes à Clérey dans la joie et la bonne humeur, allant même jusqu'à offrir du café et des boissons fraîches aux visiteurs.

La commune a été fléchée, des drapeaux roses ainsi que des plans ont été distribués afin que les exposants soient facilement repérables.

Un grand nombre d'acheteurs s'est pressé le matin sous un soleil radieux, mais la forte chaleur a malheureusement calmé les ardeurs des chineurs l'après-midi. Les participants n'en ont pas moins passé une excellente journée et conclu de belles ventes. Nous vous espérons encore plus nombreux lors de notre prochaine édition.

Afin d'être informé de la prochaine date envisagée ou nous soumettre vos idées, n'hésitez pas à nous laisser vos coordonnées à l'adresse mail suivante : debalmaisons-clerey@orange.fr

Nous vous rappelons toutefois que, lors d'un vide maison, il est strictement interdit d'exposer sur la voie publique et vous remercions de bien vouloir exposer uniquement à l'intérieur de vos propriétés.



LES CÉRÉMONIES du 8 MAI, 14 JUILLET ET 11 NOVEMBRE 2023



La cérémonie du 8 Mai 2023

Jean-Pierre LÉCORCHÉ, maire, Pascal PRÉVOT et Evelyne CONTANT, adjoints, les conseillers municipaux ainsi que Marc URBAIN, chef de corps, les sapeurs-pompiers, les porte-drapeaux, les écoliers et les habitants sont venus rendre hommage aux soldats de la seconde guerre mondiale. La cérémonie s'est déroulée en deux temps : d'abord au monument aux morts de Clérey-Sud puis à celui de Clérey-Haut. Elle a commencé par l'appel aux morts puis le dépôt de gerbe.

Les élèves de Mme BENOIT, professeure des écoles, ont chanté le chant des partisans. Monsieur le Maire a ensuite demandé une minute de silence puis a pris la parole pour lire le message national, remercier les personnes présentes et les inviter au vin d'honneur servi à la salle des fêtes.



La cérémonie du 14 juillet 2023

Ce vendredi 14 juillet 2023 avait lieu le traditionnel défilé des sapeurs-pompiers de Clérey auxquels s'étaient joints ceux de Saint-Parres-lès-Vaudes. Le conseil municipal, les Clériciennes et Clériciens s'étaient rassemblés pour l'occasion devant le monument.

Jean-Pierre LÉCORCHÉ, maire, Evelyne CONTANT, adjointe et Marc URBAIN, chef de corps des sapeurs-pompiers ont remis au sergent chef Philippe Marchal la médaille des 20 ans d'ancienneté, à l'adjudant-chef François Sauvageot et la caporale Emmanuelle Marchal la médaille des 15 ans d'ancienneté.

Le lieutenant Guénin du CIS de Saint-Parres-lès-Vaudes a ensuite promu le caporal-chef Logean au grade de sergent et le sapeur-pompier Mercet au grade de 1ère classe. Il a également remis des diplômes aux sapeurs-pompiers Logean, Mercet, Mugot et Piollot.

Cette cérémonie s'est poursuivie autour du vin d'honneur servi dans le parc de la mairie.

La cérémonie du 11 Novembre 2023

Le maire, les adjoints, les conseillers municipaux, les sapeurs-pompiers, les porte-drapeaux, les écoliers et les habitants sont venus rendre hommage aux soldats de la première guerre mondiale morts pour la France. La cérémonie s'est déroulée aux monuments aux morts de Clérey-Sud puis de Clérey-Haut avec le traditionnel appel aux morts et le dépôt de gerbe. Les élèves de Mme BENOIT ont chanté la Marseillaise. L'assistance a ensuite respecté une minute de silence. La cérémonie s'est achevée avec le message national lu par M. le Maire. Ce dernier a remercié les personnes présentes et les a invitées à un pot de l'amitié à la salle des fêtes.





EDUCATION ET RESPONSABILITES - CHATS ET CHIENS

Pour une cohabitation harmonieuse, l'éducation de l'animal de compagnie doit permettre sa présence tolérée par tous.

Laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes est puni (article R.622-2 du code pénal) de l'amende prévue pour les contraventions de 2e classe (150 €).

Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique, en zone urbaine, que s'ils sont tenus en laisse (Règlement sanitaire départemental). Les maires peuvent ordonner que les chiens soient tenus en laisse et muselés.

Les chats laissés en liberté doivent être stérilisés pour éviter les marquages urinaires malodorants, les dégradations dans les jardins et la reproduction incontrôlée responsable de la surpopulation des chats errants.

Les déjections

Les excréments sur la voie publique sont intolérables. Cela traduit un défaut d'éducation de l'animal et un manque d'hygiène et de civisme du maître. Ramasser les déjections de son animal ou le conduire dans un site aménagé par la ville permet son intégration dans le milieu urbain. **Le contrevenant encourt une amende prévue pour les contraventions de 3e classe (450€).**

Au-delà des désagréments olfactifs, visuels et les risques de chute, les excréments des chiens contiennent régulièrement de la salmonelle, de l'E. coli, de la giardiase et divers parasites. En clair, des maladies dangereuses pour l'être humain, et parfois pour les autres animaux et les chiens eux-mêmes.



Nota: Il a été récemment mis en place un arrêté municipal interdisant les chiens dans le parc de la mairie mais également dans l'enceinte du stade de foot. En effet ces lieux sont utilisés par les enfants, nous remercions donc les propriétaires de ne plus utiliser ces espaces pour promener leurs chiens.

Les animaux errants

Un maire est habilité à mettre fin à l'errance ou à la divagation des animaux au titre de son pouvoir de police.

La gestion des animaux errants a été mutualisée en intercommunalité avec Troyes Champagne Métropole (TCM). La mairie prévient la fourrière qui vient récupérer l'animal signalé sur le territoire communal. Cette mise en fourrière impose en parallèle une recherche active du propriétaire. Si le propriétaire n'est pas retrouvé sous 8 jours, l'animal sera confié, si son état de santé le permet, à la SPA.

Tout cela a un coût !! La mairie prend en charge les frais liés au transport, à la fourrière et à l'euthanasie le cas échéant....Le propriétaire devra également régler à la récupération de l'animal fugitif, le coût de gestion, d'hébergement et des soins.

Donc si l'animal peut être identifié grâce à un collier, une médaille ..., essayez de joindre son maître !

NB: les chats errants ne sont plus pris en charge par la commune.



Le SIEDMTO et sa RECYCLERIE

Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant le ramassage des ordures ménagères, la collecte sélective, l'accès aux déchetteries, les possibilités de compostage, les tarifs, etc... mais également toutes les publications administratives du syndicat sur le site internet

<https://www.siedmto.fr/>

Une règlette d'aide au tri vous a été distribuée dans les boîtes aux lettres récemment afin de faciliter le choix.

Ci-dessous le détail de cette règlette avec de nombreux exemples.

Le compostage

Vos déchets organiques (épluchures, restes de repas, tontes de gazon, feuilles mortes, tontes de haies...) composent 30 % de notre poubelle d'ordures ménagères.

Vous pouvez les valoriser et les recycler vous-même afin d'en faire du compostage ou du paillage.

Le syndicat propose 3 sortes de composteurs. Ils sont à récupérer directement à Vendeuvre-sur-Barse.



Bois - 600 L

Dimensions
L 85 X P 99 X H 84 cm
Vendu avec Bio-Seau
Au prix de 36 €

Bois - 400 L

Dimensions
L 72 X P 99 X H 84 cm
Vendu avec Bio-Seau
Au prix de 31 €

Plastique (PEHD 100 % recyclé) - 400 L

Dimensions
L 80 X P 80 X H 95 cm
Vendu avec Bio-Seau
Au prix de 25 €

Aérosol toxique	4	6	1	9	Aérosol
Ampoule basse conso.	4	6	4	6	Ampoule Halogène
Annuaire	2	4	4	9	Appareil électroménager
Bac de glace	1	1	1	1	Baril de lessive
Barquette aluminium	1	5	5	4	Barquette bois
Barquette plastique	1	1	1	1	Barquette polystyrène
Bidon de lessive	1	1	1	1	Bidon de produit d'entretien
Bidon de sirop	1	1	3	1	Bocal en verre
Boîte à oeufs carton	1	1	1	1	Boîte à oeufs plastique
Boîte CD	1	1	1	1	Boîte de conserve
Boîte fromage bois	8	1	1	1	Boîte fromage carton
Boîte de médicaments (carton)	1	1	1	1	Bouteille d'huile plastique
Bouteille de gaz	4	6	3	1	Bouteille en verre
Branchages	5	4	1	1	Brique alimentaire
Cagette en bois	4	2	1	1	Cahier
Canette en métal	1	1	3	1	Canette en verre
Carton volumineux	4	1	1	1	Cartonnette / petit carton
Cartouche d'encre imprimante	4	6	7	9	Chaussures
Classeur	8	5	8	1	Coquille d'oeufs
Coton / coton-tige	8	1	1	1	Couche-culotte
Cubitainer plastique	1	1	1	1	Identificatif (tube)
Dissolvant	4	1	1	1	Eco-recharge (savon, lessive, ...)
Ecran	4	9	4	1	Engrais
Enveloppe	2	1	1	1	Enveloppe à bulles
Epluchures	5	8	5	4	Feuillage
Feuille de papier	2	1	1	1	Filet de légume
Film plastique	1	5	8	1	Filter à café / sachet de thé
Gel cheveux	1	1	1	1	Gel douche
Gobelet en carton	1	1	1	1	Gobelet en plastique
Gravats	4	4	4	1	Herbicide / insecticide
Huile de friture	4	4	4	1	Huile de vidange
Javel (berlingot)	1	1	1	1	Javel (bouteille plastique)
Jouet électronique	4	9	2	1	Journal
Lingette	8	2	9	1	Livre
Magazine, revue	2	1	1	1	Maquillage
Maroquinerie	7	9	4	1	Matelas
Meuble, mobilier de jardin	4	9	4	1	Miroir cassé
Néon	4	6	4	9	Ordinateur
Papier cadeau plastifié	8	2	1	1	Papier cadeau 100 % papier
Papier absorbant	5	8	1	1	Papier aluminium
Papier peint	4	1	1	1	Papier photo
Parfums (flacon verre)	3	4	4	1	Peinture (bombe ou pot)
Pétrole désaromatisé	4	4	4	1	Pièce métallique
Pile	4	6	4	1	Planche de bois
Plante verte	5	4	4	1	Polystyrène
Pot de fleur (terre cuite)	4	4	8	1	Pot de fleur (godet plastique)
Pot de crème (plastique)	1	1	1	1	Pot de yaourt plastique (sans opercule)
Pot en verre	3	2	1	1	Publicité
Radiographie	4	5	8	1	Restes de repas
Rouleau carton (essuie-tout, ...)	1	1	1	1	Sac en plastique
Shampooing	1	4	4	1	Soude (déboucheur évier)
Téléphone	4	6	4	1	Thermomètre
Tonte de gazon	5	4	4	1	Tuyau d'arrosage
Vaisselle faïence	8	9	8	1	Vaisselle jetable
Vase	8	9	4	1	Vélo
Verre à boire	8	9	7	9	Vêtements / tissus
Vitre	4	4	1	1	White spirit

Sac de tri	Benne à papier	Benne à verre	Déchetterie	Composteur	Magasin	Point d'apports Textile-Linge - Chaussure	Sac d'ordures ménagères	Recyclerie
1	2	3	4	5	6	7	8	9

Petit rappel des horaires de la Recyclerie

HORAIRES DE L'ESPACE DE VENTE

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
FERMÉE	FERMÉE	14H00 - 18H30	FERMÉE	14H00 - 18H30	14H00 - 18H30	FERMÉE

HORAIRES DES DÉPÔTS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
FERMÉE	FERMÉE	13H45 - 18H00	FERMÉE	13H45 - 18H00	13H45 - 18H00	FERMÉE

HORAIRES DES BUREAUX

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
08H30 - 12H00	08H30 - 12H00	08H30 - 12H00	08H30 - 12H00	08H30 - 12H00	FERMÉE	FERMÉE
13H30 - 16H30	13H30 - 16H30	13H30 - 16H30	13H30 - 16H30	13H30 - 16H30		

La recyclerie est une structure qui assure la récupération, la valorisation et la revente de biens. Les objets acceptés sont triés afin d'être dirigés vers les différents ateliers de revalorisation. Ils sont ensuite nettoyés ou réparés pour leur redonner de la valeur. Ils sont revendus dans la recyclerie ou dirigés vers les filières adéquates, en lien avec les différents partenaires.

ZI de Bellevue, Vendeuvre-sur-Barse, France

03 51 14 72 18 - recyclerie@siedmto.fr

<https://www.siedmto.fr/>

page Facebook : Recycl'Orient





DECHETS VERTS

Interdiction de brûler les déchets verts

Nous rappelons encore cette année à nos concitoyens, qu'il est interdit de brûler ses déchets verts à cause de la pollution que cela entraîne, alors que ces matières organiques sont biodégradables et fertilisent vos sols !!

Nous pouvons en tant que Cléricien(ne)s avoir accès aux déchetteries du SIEDMTO et de TCM !! Sans compter que des broyeurs peuvent être empruntés au SIEDMTO. Vous pourrez également y trouver, pour un prix très abordable, des composteurs individuels.

Depuis le 10 février 2020, il est interdit de brûler les déchets verts à l'air libre et dans les incinérateurs.

(loi N° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire).

Pour rappel les déchets verts sont constitués des végétaux (secs ou humides) de jardin ou de parc.



Il est interdit de les brûler à l'air libre ou de les brûler avec un incinérateur de jardin.

Par ailleurs, vendre ou prêter un incinérateur de jardin est interdit.

En cas de non-respect de l'interdiction

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450 € .



DÉPÔT ILLÉGAL DE DÉCHETS

Dès lors que des déchets sont abandonnés clandestinement dans la nature par des particuliers ou des entreprises sans aucune autorisation administrative, avec ou sans accord du propriétaire du terrain, on parle de décharge ou dépôt sauvage. C'est INTERDIT par la loi. L'article L 541-3 du Code de l'environnement permet au maire de la commune d'aviser, de mettre en demeure puis de sanctionner le responsable du dépôt sauvage.

Nous rappelons aux contrevenants que l'article R635-8 du code pénal prévoit des sanctions pouvant aller jusqu'à 1500€ d'amende avec confiscation du véhicule lorsqu'une personne effectue un dépôt sauvage.



Exemple de dépôt sauvage retrouvé à Clérey

L'ENTRETIEN DU CIMETIERE

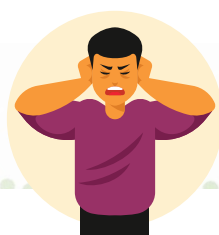


Certains d'entre vous s'interrogent sur l'entretien du cimetière.

Le cimetière est un espace public. De ce fait, il appartient à la commune dans laquelle il se situe. En vertu du Code général des collectivités territoriales, la municipalité doit veiller au « maintien de l'ordre et de la décence » des lieux. Il lui incombe de prendre en charge l'ensemble des installations et des espaces du cimetière, à l'exception des concessions funéraires (à la charge des proches du ou des défunts).

La municipalité est donc responsable de l'entretien des espaces verts (allées, voies d'accès ...). En revanche, la concession est considérée comme une propriété privée. L'entretien des tombes, monuments funéraires incombe donc au concessionnaire, c'est-à-dire à la famille qui a acheté la concession.

À noter que l'arrêté du 15 janvier 2021 a élargi l'interdiction de produits phytosanitaires dans les cimetières à partir du 1er juillet 2022.



BRUITS DE VOISINAGE

Les bruits excessifs peuvent être punis de jour comme de nuit. Le tapage nocturne (à partir de 22h) étant plus sévèrement puni que le tapage diurne.

Dans notre département, ce sont les dispositions de l'arrêté préfectoral n°08-2432 du 22 juillet 2008 qui s'appliquent à tous les bruits de voisinage.

Il précise notamment que :

Les particuliers doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon, motoculteurs à moteur thermique, tronçonneuses, bétonnières, perceuses, raboteuses, scies (la liste n'est pas limitative) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30,**
- **les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.**

Ces travaux ne peuvent donc pas être réalisés les dimanches et les jours fériés.

Pour information, en cas d'infraction à cet arrêté, l'amende forfaitaire s'élève à 68 €, l'amende maximale à 450 €. (Infraction de 3ème classe).

NUMEROS UTILES

Intoxication

LE COUPABLE PEUT SE CACHER CHEZ VOUS

La maison et le jardin sont des univers truffés de produits, aliments, plantes, etc. potentiellement toxiques pour nos animaux de compagnie.

Connaissez-vous bien les dangers présents dans l'environnement ?



CUISINE



Chocolat



Poireau



Pâte crue & levure



Oignon, ail & échalote



Avocat



Raisin

SALON



Cannabis



Allume feu



Mégots de cigarettes



Alcool



Cigarette électronique



Lys



Arum



Ficus



Poinsettia

SALLE DE BAIN & BUANDERIE



Médicaments (ibuprofène, paracétamol, etc.)



Huiles essentielles



Cosmétiques



Détergent & lessive



Insecticide (dont antihémorragiques et traitement bovin)



Solvant domestique (white spirit, dissolvant, acétone, etc.)



Piles électriques

GARAGE



Raticide anticoagulant



Chloralose (souricide, taupicide)



Flou



Dés herbant & antimousse



Liquide de refroidissement (avec antigel)

JARDIN



Champignons



Engrais



Crapaud



Chenilles processionnaires



Plantes à bulbes



If



Laurier rose, muguet & digitale



Anti-limaces



IMPORTANT À SAVOIR

Prenez conseil auprès de votre vétérinaire dès la découverte de l'ingestion. N'attendez pas l'apparition de symptômes, qui aggravent le pronostic.

LINKED BY NATURE

tvm lab
INNOVATIVE
ANIMAL HEALTH

Ecole Élémentaire

6 rue de l'Eglise

03 25 46 05 06

Ecole Maternelle

8 rue de l'Eglise

03 25 42 39 35

Cabinet d'Infirmières

11 bis rue de l'Eglise

03 25 46 01 86

Jennifer HERBLOT

06 83 21 94 54

Ludivine SORRIAUX

Mélanie VIREY-BERTIN

Stéphanie BADEY

Médecins Généralistes

Dr. Julien CASTER

Dr. Antoine SIODOS

13 rue de l'Eglise

03 25 46 00 12

Masseurs Kinésithérapeutes

Osthéopathes

2 avenue de Champagne

Sophie PLISSON

Fabien GRILOT

03 51 59 73 39

Thibault ODILLE

06 61 24 40 57

Matthieu CHABUT

06 98 62 21 98

Podologue- Pédicure

Laurence WOLF

06 08 15 57 84

Orthophonistes

Lauriane DEREZ ROBERT

Marion ACQUERE

Charlotte CHATON

2 avenue de Champagne

03 25 40 53 19

POMPIERS 112 ou 118

SAMU 15

POLICE 17

Gendarmerie de Bréviandes

Rue des Ormes

03 25 83 17 50

EAUX 03 25 79 00 00

GAZ 08 00 47 33 33

Centre Anti-Poison

03 83 32 36 36

Sida Info Service

08 00 84 08 00

Maison de la Justice et du Droit

4 rue Jaillard TROYES

03 25 83 18 90

SIEDMTO

36 rue de Varennes

Vendeuvre-sur-Barse

03 25 41 08 03

Centre Médico Social

5 bis rue de la Marine

10700 Arcis-sur-Aube

03 25 37 04 77



En première page, la vue de la Ballastière en ce mois d'octobre 2023 et ci-dessus les cartes postales anciennes du concours de pêche de 1907. Comme on peut le voir, le relief s'est modifié, l'eau s'est éloignée du chemin de fer, les arbres se sont élevés le long des berges et la ligne de chemin de fer est recouverte de végétation mais les pêcheurs sont toujours au rendez-vous autour de ce point d'eau.